

Bilan Actif

AUDIO_MEDIA_IMPACT

Période du 11/01/23 au 31/12/24
Edition du 11/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	139 710	53 556	86 154	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	139 710	53 556	86 154	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	1 212	35	1 177	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 212	35	1 177	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	10 521 376		10 521 376	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	250		250	
TOTAL immobilisations financières :	10 521 626		10 521 626	
ACTIF IMMOBILISÉ	10 662 549	53 590	10 608 958	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	273 987		273 987	
Autres créances	1 680 221		1 680 221	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 954 207		1 954 207	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	23 391		23 391	
Charges constatées d'avance	3 937		3 937	
TOTAL disponibilités et divers :	27 328		27 328	
ACTIF CIRCULANT	1 981 535		1 981 535	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	12 644 084	53 590	12 590 493	
----------------------	-------------------	---------------	-------------------	--

Bilan Passif

AUDIO_MEDIA_IMPACT

Période du 11/01/23 au 31/12/24
Edition du 11/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	9 737 530	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(502 465)	
TOTAL situation nette :	9 235 065	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 235 065	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	383 554	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	383 554	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	2 373 635	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	251 384	
TOTAL dettes financières :	2 625 019	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 934	
Dettes fiscales et sociales	137 921	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	346 855	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 971 874	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	12 590 493	

Annexe simplifiée

Période du 11/01/2023 au 31/12/2024

i. Faits significatifs de l'exercice

- La société Audio Media Impact a été créée le 11 janvier 2023. La clôture au 31 décembre 2024 est son premier exercice comptable.
- La société Audio Media Impact a acquis la société PureVocation groupe le 1^{er} février 2023 par apport des titres des précédent actionnaires et une augmentation de capital.
- Audio Media Impact a participé à l'augmentation de capital de Pure Vocation Groupe qui s'est déroulée le 29 mai 2024.
- La société Audio Media Impact a acquis la société Nextmeeting le 1^{er} février 2023 par apport et rachat des titres des précédent actionnaires.
- La société a assuré la direction et le financement de ses filiales au cours de l'exercice.
- Au 1^{er} janvier 2024, la société est devenue tête d'intégration fiscale du groupe dont elle est la holding. Les sociétés Mediameeting, Nextmeeting, Mediameeting Radio et A2PRL (toutes détenues à 100%) en sont membre.

ii. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

La société a opté pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles, des frais d'augmentation de capital ou de constitution de société.

Durée d'amortissement : 5 ans.

Immobilisations financières

Les critères de dépréciation des immobilisations financières sont appréciés en fonction de la valeur de marché des participations et de leur business plan.

Une provision pour dépréciation des titres de participations est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur brute.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Capital social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions au début de l'exercice	0	1
Actions émises pendant l'exercice	9 737 530	1
Action à la fin de l'exercice	9 737 530	1

Dettes financières

Au 1^{er} février 2023, un emprunt obligataire convertible en actions a été souscrit par le fonds d'investissement, actionnaire minoritaire de la société pour 2 373 635 €.

Une prime de non-conversion fait l'objet d'une provision qui s'élève à 383 554 € au 31 décembre 2024.

Le fonds d'investissement ne prévoit pas de convertir les obligations en actions.

Changement de règles et méthodes comptables

N/A

Salariés

Les effectifs sont composés de 4 salariés.

Filiales

	Capitaux Propres (k€)	% dét.	Valeur nette des titres (k€)	Prêts & avances (k€)	Cautions & avals donnés	CA 2024 (k€)	RN 2024 (k€)
Filiales							
Nextmeeting	6 045	100%	2 973	0	0	45	1 274
PureVocation Groupe	4 959	80,3 %	7 547	1 379	0	0	102

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif

Engagements hors bilan :

Indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements de retraite s'élèvent à 20 471 €. Ils sont calculés suivant les principaux paramètres suivants :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- taux d'actualisation : 3,4%
- table de mortalité : TGH 05

AUDIO MEDIA IMPACT

SAS au capital social de 9.737.530 euros
Siège social : 1 Rue Volney
75002 PARIS
RCS PARIS 922 815 584

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-cinq juin,
A douze heures quarante,

Les Actionnaires de la société AUDIO MEDIA IMPACT, Société par actions simplifiée, au capital de 9.737.530 euros, divisé en 9.737.530 actions de 1€ chacune, dont le siège social est à Paris (75002), 1 Rue Volney, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 922 815 584, se sont réunis en Assemblée Générale en visioconférence, sur convocation du Président adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Marie de COUVREUR-MONDET, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Frédéric COURTINE est désigné comme secrétaire.

La Société EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent la majorité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum de la moitié des actionnaires requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation des dites conventions,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle qu'il s'agit de la première Assemblée Générale de la société et que, par conséquent, l'exercice social couvre exceptionnellement la période allant du 11 janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par lui-même, puis du rapport général du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pas pris en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -502.465€ comme suit :

- -502.465€ au compte « *Report à nouveau* », portant ainsi ledit compte au montant débiteur de -502.465€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve le fait qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue sur l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

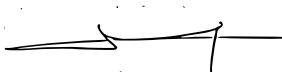
Le Président

Audio Média Impact
Représentée par Mme Anne Marie de COUVREUR MONDET



Le Scrutateur

Jean-Louis SIMONET



Le Secrétaire

Frédéric COURTINE

